



## Prime oeth salarié

-----  
Par maya33

bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie et j'ai la RQTH. Mon employeur a demandé mon attestation rqth pour bénéficier des 6% de travailleur handicapé.

J'ai appris que je pouvais avoir droit à la prime OETH salarié. est ce exact?

En principe il me semble que c'est l'employeur qui fait la demande et elle est directement versé au salarié. Comment puis je savoir s'il l'a demandé.? Je n'ai rien perçu en tout cas. Il ne répond pas à mes mails.

Lors d'un ancien emploi je l'avais directement touchée( cette prime par chèque). Entretemps je n'avais pas renouvelé la RQTH. Je l'ai à nouveau. Je sais que cette prime ne peut être attribuée qu'une fois. mais si l'on a changé d'employeur peut on y avoir à nouveau droit ou est ce seulement 1 fois "dans sa vie active"?

Je vous remercie de m'avoir lue et peut être pourriez vous m'éclairer.

Cordialement